

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023 à 19H00**



N°099/2023 - Modification de la délibération cadre relative au régime indemnitaire (RIFSEEP)

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **21** – Excusés avec Pouvoir : **4** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absent : **0** – Votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 13 DÉCEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **7 décembre 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

MIRALLES Bruno (pouvoir donné à Francis SCHWINTNER), **MONTEIRO Rita** (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), **ROUSSEL Céline** (pouvoir donné à François BIRRAUX), **VAUGEOIS Patrick**, (pouvoir donné à Valérie FERAUD).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Le Maire expose que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) a été mis en place pour la collectivité de Saint Denis-Lès-Bourg.

Pour rappel, il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (I.F.S.E) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle (part fixe) ;
- D'un complément indemnitaire (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (part variable).

Monsieur le Maire propose de modifier une nouvelle fois le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), pour mettre à jour les groupes de fonction :

- suppression du poste de responsable de médiathèque municipale rattachée au groupe B3 compte tenu du rattachement du poste de Responsable du pôle Culture au groupe B1,
- intégration du poste de Conseiller numérique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20231213-099-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

DEFINITION DES GROUPES DE FONCTION ET EMPLOIS CONCERNES

Groupes de fonctions	Emplois concernés
Groupe A	A1 Directeur Général des Services
	A2 Directeur adjoint des Services
	A3 Directeur du pôle Technique-Logistique-Sécurité (TLS)
Groupe B	B1 Directeur adjoint du pôle TLS Responsables de Pôles (Culture ; Population ; Ressources Humaines-Finances)
	B2 Rédacteur finances, marchés
	B3 Responsable médiathèque municipale Fonctions polyvalentes expertise niveau 2
Groupe C	C1 Coordinateur entretien bâtiments Référénts Fonctions polyvalentes expertise niveau 1- Régisseur Fonctions polyvalentes expertise niveau 2- Régisseur
	C2 Adjoint administratif polyvalent Adjoint du patrimoine Adjoint technique polyvalent Agent d'entretien ATSEM Conseiller numérique Tous les postes de catégorie C qui ne sont pas en C1

MONTANT ATTRIBUABLE PAR GROUPES DE FONCTION

Groupe de fonction	Postes concernés	Base annuel IFSE	Base maximale annuel IFSE
A1	Directeur général des services	7 000 euros	21 000 euros
A2	Directeur adjoint des services	5 500 euros	16 500 euros
A3	Directeur du Pôle TLS	4 500 euros	14 000 euros
B1	Directeur adjoint du Pôle TLS	3 375 euros	10 000 euros
	Responsables de Pôles		
B2	Rédacteur finances-marchés	3 000 euros	5 000 euros
B3	Fonctions polyvalentes	1 875 euros	5 000 euros
C1	Coordinateur entretien bâtiment	1 875 euros	5 000 euros
	Référénts		
	Fonctions polyvalentes expertise niveau 1-Régisseur		
	Fonctions polyvalentes expertise niveau 2-Régisseur		
C2	ATSEM	1 500 euros	4 000 euros
	Agent d'entretien		
	Adjoint du Patrimoine		
	Conseiller numérique		
	Adjoint administratif polyvalent		
	Adjoint technique polyvalent		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20231213-099-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

Délibération n°099-2023 du 13 décembre 2023 (suite) – 3 –

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble des modifications présentées ci-dessus,

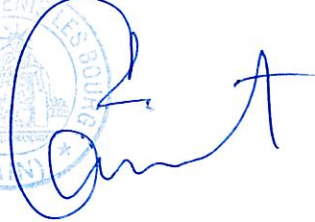
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget,

AUTORISE le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DONNE pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET


A blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE de ST-DENIS LES BOURG' and '(A.N.)'.

Le secrétaire
Patrick BOUVARD


A blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE de ST-DENIS LES BOURG' and '(A.N.)'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20231213-099-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023